



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-six septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 19 septembre 2023, le conseil municipal, conformément à la loi, délibère quel que soit le nombre de membres présents.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22  
Pouvoirs : 7  
Absent : 0

Date de la convocation : 20 septembre  
2023

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER  
VERDUZIER Kevin représenté par Y MUSCAT  
GAUTHIER Guillaume représenté par JR MINEREAU  
GOHIER Monique représentée par D CHALLOT  
SULLI Bruno représenté par C PIAULET  
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS

**ABSENT: /**

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°114

**RAPPORTEUR :** Dominique CHALLOT

**OBJET :** DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET DES TERRITOIRES POUR L'INVESTISSEMENT DANS LA VIENNE (Activ) - Volet 4  
**Revitalisation du Centre-Bourg – Projet d'études.**

Il est rappelé au conseil municipal que le département de la Vienne soutient activement les communes de son territoire à travers le dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne : **ACTIV**.

A ce titre, le volet 4 permet aux communes d'être soutenues dans leur projet de "restructuration des centres-bourgs et centres anciens", ce qui inclut les études de faisabilité.

La commune de Naintré s'est lancée dans une démarche de revitalisation de son centre-ville. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne a mené un pré-diagnostic du territoire. Dans la continuité de cette étude, la municipalité a décidé de recruter un bureau d'études pour réaliser le plan-guide d'aménagement du centre-ville, avec une étude et une phase de concertation sur une durée de neuf mois.

Il s'agira d'une étude transversale (densification de l'habitat et stratégie foncière, développement de l'attractivité commerciale, développement des mobilités douces...).

L'objectif est d'apporter aux habitants de la ville un centre moderne, accessible et capable de fédérer les ambitions de la commune, à savoir : créer et promouvoir des lieux d'échanges, de rencontre et de partage.

Le coût des frais d'études est estimé à 40 000€ ht, soit 48 000€ ttc.

Le plan de financement est le suivant :

|   |            |
|---|------------|
| -Subvention ACTIV Volet 4 sollicitée, soit 30 % :               | 12 000,00€ |
| -Subvention Région Nouvelle Aquitaine sollicitée, soit 47,8 % : | 19 144,00€ |
| -Autofinancement, soit 22,2 % :                                 | 8 856,00€  |

**Total : 40 000,00€**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement et de solliciter la subvention ACTIV correspondante.

---

Considérant le projet de restructuration du centre-bourg,  
Considérant le budget prévisionnel de l'opération,  
Considérant que le département peut subventionner les frais d'études liés à la restructuration des centres-bourgs dans le cadre d'ACTIV volet 4,


Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le plan de financement ci dessus pour un montant total estimatif de 48 000€ ttc,
- confirme son accord pour que la commune dépose une demande de subvention auprès du département au titre du Volet 4 d'ACTIV pour un montant de 12 000€,
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 02 OCT. 2023

